

# LA TAXE D'APPRENTISSAGE

*La taxe d'apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut. Elle est versée à France Compétence et sert massivement à financer l'apprentissage : 87%*



**MAIS LE SOLDE DE 13% PERMET LE  
FINANCEMENT DES FORMATIONS  
PROFESSIONNELLES ET  
TECHNOLOGIQUE DES LYCÉES**

- Financement des projets pédagogiques
- Acquisition de matériels et d'équipements pédagogiques
- Soutien d'actions éducatives
- Mise en œuvre des sections sportives
- Développement des jeunes apprenants



**LE LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE D'ORTHEZ  
PEUT PERCEVOIR CETTE PART**



# LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE D'ORTHEZ

**C'est l'un des établissements d'enseignement agricole public local des Pyrénées-Atlantiques appartenant à l'Agrocampus 64.**

**Ses pôles de compétences recouvrent 2 domaines :  
Agriculture (Polyculture et Elevage) & Aménagement paysager**



## Nos projets

- Renouvellement des matériels et d'équipements pédagogiques
- Participation au concours d'éloquence en faveur du développement durable
- Participation au Trophée International des Établissements Agricoles à Paris
- Développement du numérique éducatif
- Découverte de salons professionnels dédiés au paysage

Depuis 2023, le solde de la Taxe d'Apprentissage (TA) est à déclarer en DSN\* d'avril. Le solde de la Taxe d'Apprentissage est donc directement prélevé par l'URSSAF et la MSA, cependant, les entreprises doivent toujours l'affecter aux établissements habilités de leur choix, grâce à une plateforme dédiée : Soltéa.

*DSN : déclaration sociale nominative en ligne obligatoire pour transmettre les informations relatives à vos salariés aux organismes de protection sociale ( Urssaf , Pôle emploi , Cnam ). Elle doit être réalisée chaque mois. Elle est produite à partir de votre logiciel de paie.*

VOUS ÊTES NOTRE ENTREPRISE PARTENAIRE ET VOUS SOUHAITEZ CONTINUER À SOUTENIR NOTRE ÉTABLISSEMENT ?

- 1 Calculer le solde
  - 2 Déclarer le solde à partir de la DSN d'avril
  - 3 Sur SOLTéA : rechercher par mots clés ou numéro SIRET et choisir l'un de nos établissements ou formation(s) ci-dessous
- Plus de chèque ou de virement à faire  
Plus de reçu libératoire.  
Tout se fait via la plateforme SOLTEA

**MAIS vous pouvez continuer à faire une promesse de don via le formulaire ci-dessous**

### **FORMULAIRE DE PROMESSE DE VERSEMENT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE**

*A renvoyer à LPA Orthez - 1595 Av. François Mitterrand - 4300 Orthez ou [lpa.orthez@educagri.fr](mailto:lpa.orthez@educagri.fr)*

Entreprise : \_\_\_\_\_

Numéro SIRET : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nom contact et mail : \_\_\_\_\_

*Je souhaite verser le solde de ma taxe d'apprentissage au lycée Professionnel Agricole d'Orthez. Si je le souhaite, je peux flécher une formation en particulier, en en précisant le montant*

**Lycée Professionnel Agricole d'Orthez**

**(Code UAI : 0640253C - numéro SIRET 19640220000071)**

- ☐ Toutes formations : .....
- ☐ BAC Professionnel AP - Aménagements Paysagers : .....
- ☐ BAC Professionnel CGEA - Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole : .....